Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212902951-20260701-202633-DE

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan AUDREN, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2026
Secrétaire de séance : Alexandra JEZEQUEL BEYER
Etaient présents : Ronan AUDREN, Bruno BOUCQUAERT, Déborah LINCLAU, Mewen ABJEAN, Yann GARNIER LUGUERN, Alexandra JEZEQUEL BEYER, Valérie CASSAR, Carole MEAR, Hervé LIEGEOIS, Lynda JAOUEN.
Procurations : Arnaud MARIE à Mewen ABJEAN

Nombre de Conseillers : - en exercice : 11 - présents : 10 - votants : 11

* * *

2026-33 : FIXATION TARIFS LOCATION NOUVELLE POLYVALENTE COMMUNALE

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la mise en service de la nouvelle salle polyvalente communale, bâtiment passif à ossature bois d'une capacité maximale de 160 personnes ;
Considérant la nécessité de fixer les conditions tarifaires de location pour les particuliers, associations, entreprises et organismes ;
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2026 :

1. Tarifs de location de la salle

Prestation	Habitants de la commune	Extérieurs
Demi-journée en semaine (8h/12h – 14h/18h) (lundi au jeudi hors jour fériés) (4 heures maximum)	90 €	150 €
Café Enterrement	50 €	
Journée (vendredi – samedi – dimanche et jours fériés)	190 €	375 €
Week-end (samedi 8h au dimanche 22h)	300 €	600 €
Séminaire / réunion professionnelle de 8h à 18h (1 journée en semaine) (lundi au jeudi)		300 €

2. Options

Équipement	Tarif
Pack vidéoprojecteur + sonorisation	75 € (pour extérieurs et entreprises)

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212902951-20260701-202633-DE

3. Prestations complémentaires

Prestation	Tarif
Nettoyage non effectué ou insuffisant constaté lors de l'état des lieux	250 €

4. Cautions

Objet	Montant
Caution générale salle	1 500 €
Caution matériel audiovisuel	1 000 €

5. Conditions particulières

- Capacité maximale : 160 personnes.
- Les habitants de la commune bénéficient du tarif résident sur présentation d'un justificatif de domicile (1 seule réservation par an au tarif « résident »).
- Toute réservation devient définitive après signature de la convention de location et versement des cautions.
- La salle devra être rendue dans l'état de propreté prévu au règlement intérieur.
- Les associations communales bénéficieront de la mise à disposition de la salle à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver cette délibération

Le Maire,
Ronan AUDREN

Le Secrétaire de séance,
Alexandra JEZEQUEL BEYER